

AVIS DE L'ASSEMBLEE CITOYENNE SUR :

Hommage à Gisèle Halimi Place Foch

Origine de la demande : décision de la ville de Rouen

Problématique :

A l'heure où de nombreux Etats attaquent ou remettent en question les droits des femmes, la Ville de Rouen s'affirme comme « Ville féministe ». Mobilisée autour des questions de visibilité des femmes, des inégalités ou encore des violences sexuelles et sexistes, elle a réagi vivement par la voix de son Maire à l'annonce du jugement rendu par la Cour Suprême américaine mettant à mal l'arrêt Roe vs Wade sur le droit à l'avortement aux Etats-Unis en juin 2022. Il est ainsi annoncé dans la foulée la volonté de rebaptiser la station de métro desservant le Palais de Justice « Palais de Justice – Gisèle Halimi » en hommage à cette militante féministe disparue 2 ans plus tôt. En parallèle de cette re nomination de la station de métro rouennaise, il est décidé de lancer la création d'une œuvre évoquant Gisèle Halimi sur la place du Maréchal Foch qui jouxte le Palais de Justice et la rue Jeanne d'Arc. En septembre 2022, il est proposé que la Ville de Rouen fasse une commande publique artistique accompagnée par le Ministère de la Culture et la DRAC Normandie.

Etat des lieux :

Ce projet a fait l'objet de trois rencontres avec l'Assemblée citoyenne : présentation du cahier des charges, présentation des quatre œuvres retenues, participation au jury. Le comité de sélection est composé de vingt quatre membres comprenant notamment des élu.e.s, des agents publics (collectivités territoriales et fonction d'Etat) et des citoyen.ne.s rouennais.es.

Il se compose comme suit :

- Un représentant de la Direction Régionale des Affaires culturelles de Normandie
- un agent de la Direction de la Culture (Ville de Rouen)
- L'architecte des Bâtiments de France (UDAP76)
- La Présidente de la Cour d'Appel de Rouen
- Une personnalité qualifiée du secteur des arts visuels
- Une artiste plasticien.ne
- 6 élues et élus de la Ville de Rouen et de la Métropole Rouen Normandie dont Monsieur Nicolas Mayer-Rossignol, Maire-Président.

- 12 représentantes et représentants de l'Assemblée Citoyenne. Lors du comité de sélection, seul 9 membres de l'Assemblée citoyenne ont été présents.

Rôle de l'Assemblée citoyenne :

Les membres de l'Assemblée citoyenne volontaires ont pu participer au comité de sélection du projet, poser des questions aux artistes porteurs de projet et prendre part aux concertations avec les autres membres du comité de sélection. Ils ont également pu discuter entre eux lors d'un précédent atelier sur les projets des quatre candidats présélectionnés en ayant accès aux maquettes et aux dossiers de ses mêmes projets.

La concrétisation de ce projet sur la temporalité du mandat de l'Assemblée citoyenne a été fortement appréciée par les membres.